

371309-2026 - Hange

Prantsusmaa – Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused – Concours international d'architecture pour le projet Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé.

OJ S 103/2026 01/06/2026

**Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord
Teenused**

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: OPPIC

E-posti aadress: departement.marches@oppic.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Vaba aeg, kultuur ja religioon

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Concours international d'architecture pour le projet Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé.

Kirjeldus: Le présent concours a pour objet de déterminer le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi de la réalisation des travaux de création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, ainsi que du réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé. Le musée national Picasso-Paris abrite une collection unique d'œuvres de Picasso avec plus de 5 000 pièces allant de la période bleue aux peintures tardives, de ses archives et sa collection personnelle. En septembre 2025, à l'occasion de la célébration de ses 40 ans, le Musée National Picasso annonçait son engagement dans l'ambitieux projet PICASSO 2030, une opération de consolidation de son offre à horizon 2030 visant à ancrer le musée davantage dans son quartier à travers la construction d'un nouvel espace d'exposition temporaire répondant autant aux besoins de fonctionnalité qu'à la renommée de l'institution et la mise en œuvre d'un jardin de sculptures. Les espaces du musée situés dans l'hôtel Salé (hôtel particulier du XVIIIème siècle, classé Monument Historique partiellement) sont prestigieux. Le projet PICASSO 2030, vise à imaginer un réaménagement général pour rendre plus fonctionnels les espaces du musée, pour les publics comme pour les agents. Le projet vise le réaménagement des 2000 m² de surfaces situées en rez-de-chaussée et sous-sol de l'Hôtel Salé, la création, en extension, de nouvelles surfaces dédiées aux expositions temporaires de près de 800m², la création d'un pôle logistique et de conservation de l'ordre de 580 m² et de 300 m² de nouveaux espaces pour le personnel. La réunification du square Léonor Fini et du jardin actuel du musée constitue un enjeu majeur du projet PICASSO 2030, qui vise un nouvel aménagement du jardin, embelli, attractif et écoresponsable, ouvert sur la ville et accessible à tous les publics, et accueillant un ensemble de sculptures de Picasso et qui s'étendra sur près de 2400 m². Le projet sera développé sous environnement BIM. La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 18M€ en Euros HT, valeur mars 2026 . Cette somme inclut tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet, hors taux de

tolérance, et inclut tous les travaux et aménagements extérieurs nécessaire à la réalisation du projet ainsi que le mobilier (intérieur et extérieur).

Menetluse tunnus: 5f5d5450-6c27-4fab-a4a4-08a875c027ad

Sisemine tunnus: J-265

Menetluse liik: Piiratud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: La procédure est un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse lancé en vue de la conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Il comporte une phase CANDIDATURE et une phase OFFRE. Les candidats doivent présenter un dossier de candidature. Seuls les candidats admis à concourir pourront présenter une offre. A ce stade, le DCE est donc communiqué à titre indicatif. La première phase (CANDIDATURE) consiste en la remise d'un dossier de candidature, dont l'analyse permet de vérifier que les conditions de participation définies dans le règlement de concours (RC) sont satisfaites. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis et du classement opéré par le jury sur la base des critères de sélection des candidatures définis dans le RC, le pouvoir adjudicateur retient ensuite 5 candidats admis à concourir et donc à participer à la phase OFFRE. La deuxième phase (OFFRE) consiste en la remise anonyme, par les candidats admis à y participer, d'un dossier d'offre dont le niveau de conception correspond à une Esquisse. Le jury examine les offres présentées sur la base des critères d'évaluation définis au point 8.1 du RC, puis établit un classement des projets. Le jury pourra, le cas échéant, proposer au pouvoir adjudicateur l'organisation d'un second tour afin de demander des prestations complémentaires aux participants. Le maître d'ouvrage choisit le ou les lauréat(s) du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. Un marché sera ensuite conclu par le maître d'ouvrage délégué avec le ou l'un des lauréats du concours.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71000000 Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Musée national Picasso

Linn: Paris

Sihtnumber: 75003

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: 5 Rue de Thorigny

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Concours

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Concours international d'architecture Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé

Kirjeldus: La mission confiée au maître d'œuvre du projet Picasso 2030, objet du présent concours, sera composée d'une mission de base (ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET, AOR) est définie par les articles R. 24314 et suivants du code de la commande publique. La mission sera étendue aux missions complémentaires suivantes : MC1 : Mission diagnostic d'analyse complémentaire de l'existant au regard du projet du Titulaire (campagne de diagnostics complémentaires) ; MC2 : Mission d'Ordonnancement, du Pilotage et de la Coordination des travaux (OPC), encadrée par la loi MOP de juillet 1985; MC3 : Mission de coordination SSI, définie dans la norme NF S 61-931; MC4 : Mission synthèse technique et architecturale. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au maître d'œuvre un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R.21227 du Code de la Commande Publique. Par ailleurs, il est précisé qu'au delà de l'objectif général de concevoir et de réaliser le projet de manière écoresponsable et durable, le Musée national Picasso souhaite intégrer les enjeux de développement durable au projet Picasso 2030. À ce titre, il est envisagé d'inscrire le projet dans la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF). La mission d'accompagnateur BDF sera confiée à un AMO. La durée complète de la mission du maître d'œuvre est estimée à environ 75 mois dans l'hypothèse de l'organisation de la commission exploitation BDF 24 mois après la réception des travaux de la dernière phase. Date prévisionnelle de commencement d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre : 2ème trimestre 2027.

Sisemine tunnus: J-265

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71000000 Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Musée national Picasso

Linn: Paris

Sihtnumber: 75003

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: 3 rue de Thorigny

5.1.3. Eeldatav kestus

Alguskuupäev: 01/04/2027

Kestus: 75 Kuud

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): ei

Lisateave: I Précisions sur les critères de sélection (Phase Candidature) : la liste des 5 candidats admis à concourir sera établie sur la base des critères de sélection suivants : Les capacités techniques et professionnelles des candidats, au regard notamment de la qualité des références fournies, de la cohérence et de la complémentarité de l'équipe ; Les capacités économiques et financières des candidats. Ces deux critères seront appréciés d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, au regard de la nature et des enjeux du projet. II Informations relatives à la profession : Aptitude à exercer la profession d'architecte : En application de l'article 3 de la loi n°772 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers le

mandataire du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2, l'article 10-1, l'article 11 et l'article 12 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. III Compétences exigées : Le candidat (individuel ou en groupement) devra impérativement réunir les compétences et capacités techniques et professionnelles adaptées suivantes : architecture, architecture du patrimoine, paysage, design / architecture d'intérieur, bureaux d'études TCE avec compétence confirmée sur les lots CVC/thermique, OPC, BIM, bureau d'études environnemental et économie de la construction. Étant précisé qu'en cas de groupement, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises et que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. Ces compétences seront justifiées soit par des qualifications, soit par la présentation de références adaptées. IV Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement conjoint ou solidaire. Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur exigera, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, que le mandataire du groupement soit solidaire. Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. En cas de groupement, l'architecte devra impérativement être le mandataire. Les autres opérateurs (les BET et autres spécialistes) peuvent soumissionner dans un ou plusieurs groupements. V Les candidats devront fournir un dossier comportant l'ensemble des justifications demandées et/ou tous documents visés à l'article 5.3 du règlement de concours. [Dossier administratif] : une lettre de candidature (Formulaire DC1 ou équivalent) - valant désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement ; une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 ou équivalent) précisant notamment le chiffre d'affaires des trois derniers exercices (rubrique F1), ainsi que les effectifs pour chacune des trois dernières années (éléments à compléter dans le cadre de réponse de l'annexe n°2 du RC) ; le tableau, fourni en annexe n°3 du RC, détaillant les membres du groupement et leurs compétences, dûment complété ; en cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 ou équivalent – engagement écrit, précis et signé) ; les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ; en cas de remise du formulaire DC2, l'engagement du candidat matérialisé dans la rubrique C3 vaut déclaration sur l'honneur ; en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; l'architecte (le mandataire en cas de groupement) devra fournir (rubrique E du DC2 Aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat) une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes, ou tout autre document permettant de garantir la capacité à exercer la profession d'Architecte dans les conditions de l'opération ; les certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent permettant au candidat de justifier qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles exigées à l'article 3.2. « Compétences exigées ». [Dossier technique] : Les candidats doivent présenter la composition de leur équipe (groupement, le cas échéant) et références de chacun de ses membres via les cadres de réponse type (annexe 2 du RC). Sur la planche 1 (1 page en format A3 couleur portrait maximum) les candidats doivent présenter les compétences, les moyens (chiffre d'affaires, effectifs) de chaque membres de l'équipe (ou du groupement, le cas échéant), ainsi que les références de manière synthétique selon les modalités suivantes : - une sélection de 5 références maximum, réalisées ou en cours, pour les architectes - une sélection de 5 références maximum, réalisées ou en cours, pour les paysagistes et - une sélection de 3 références, réalisées ou en cours, pour chacun des autres membres de l'équipe (du groupement) (y compris, sous-traitants). Pour l'architecte mandataire et les co-traitants, une référence d'importance ou de complexité similaire au regard de l'ampleur de l'opération envisagée (institution culturelle, musée etc.), une référence d'une intervention contemporaine

dans un site patrimonial, une référence portant sur un projet dont le montant travaux est supérieur à 10 millions d'euros HT ou similaires seraient appréciées. Les références communes à tous les acteurs membres du groupement (co-traitants et/ou sous-traitants) sont à privilégier. Sur la planche 2, le candidat reprend les références présentées dans la planche 1 en les illustrant de manière libre. Les cadres type pourront être téléchargés depuis la plateforme PLACE (<https://www.marchespublics.gouv.fr>). S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui sont exigés du candidat par le pouvoir adjudicateur. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents ci-dessus). Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.choruspro.gouv.fr/>. Le DUME doit être rédigé en français.

VI Conditions de remise des candidatures et demande de renseignements complémentaires : Les candidatures seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Une assistance en ligne y est accessible. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées dans le présent avis ne seront pas retenus. Les modalités de demandes de renseignements complémentaires sont définies au règlement de concours.

VII Une demi-journée de présentation de l'opération avec visite de site destinée à sensibiliser les candidats admis à concourir aux objectifs du projet sera organisée. La participation à cette demi-journée de présentation de l'opération (incluant la visite de site) est obligatoire.

VIII Précisions sur la composition du jury : Conformément à l'article R. 2162-22 du code de la commande publique, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Au regard de la qualification professionnelle particulière exigée des candidats dans le RC, un tiers des membres du jury possèdera cette qualification ou une qualification équivalente. Le jury siège valablement dès lors que la moitié de ses membres plus un, sont présents. L'avis du jury est adopté à la majorité simple des membres à voix délibérative présents. En cas d'absence de majorité, le président a voix prépondérante.

IX Précisions sur les critères d'évaluation (Phase OFFRE) : Concernant les critères permettant d'évaluer les offres transmises par les soumissionnaires, il sera tenu compte des critères d'attribution énoncés au présent avis par ordre de priorité.

X Précisions sur la date limite de réception des demandes de participation : il s'agit de la date et heure limites de remise des candidatures (Heure de Paris). Cf. RC pour le calendrier prévisionnel de la procédure.

XI Prime : Sous réserve de l'avis du jury, une prime de 110 000 € HT sera versée à chacun des 5 candidats ayant remis des prestations conformes au RC. Dans le cas de l'organisation d'un deuxième tour, une indemnité complémentaire pourra être versée. Son montant sera déterminé au regard des prestations attendues.

XII Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions définies au RC. La remise d'une copie de sauvegarde est possible conformément au RC.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 5

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 5

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: 1/ Qualité et pertinence du projet architectural, paysager, fonctionnel, technique et environnemental en réponse aux programmes et aux contraintes opérationnelles, 2/ Qualité et pertinence de l'insertion patrimoniale dans le site, 3/ Economie globale du projet.

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Hanke tingimused

Menetluse tingimused:

Eeldatav kuupäev, millal saadetakse pakkumuste esitamise ettepanek: 10/09/2026

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Pakkujad võivad esitada rohkem kui ühe pakkumuse: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 06/07/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Ei ole lubatud

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dünaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dünaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Paris

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) ; Référé contractuel (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ; Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché ; Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative).

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: OPPIC

Registreerimisnumber: 18009208200023

Postiaadress: 30 rue du Château des Rentiers

Linn: Paris

Sihtnumber: 75013

Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)

Riik: Prantsusmaa
Kontaktpunkt: Direction juridique
E-posti aadress: departement.marches@oppic.fr
Telefon: 0144977800
Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Selle organisatsiooni rollid:
Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Paris
Registreerimisnumber: 17750005500013
Postiaadress: 7 rue de Jouy
Linn: Paris
Sihtnumber: 75181
Riik – jaotus (NUTS): Paris (FR101)
Riik: Prantsusmaa
E-posti aadress: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telefon: 0144594400
Selle organisatsiooni rollid:
Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: e8e58817-6c05-44e0-8749-cbbeb6198edb - 01
Vormi liik: Hange
Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord
Teate alaliik: 16
Teate saatmise kuupäev: 29/05/2026 11:01:33 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg
Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel
Teate avaldamise number: 371309-2026
ELT S väljaande number: 103/2026
Avaldamise kuupäev: 01/06/2026